

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	46

CONVOCATION

Datée	Du 31/01/25
Affichée	le 31/01/25

OBJET

Modification du nombre de
membres au Conseil
d'Administration du Centre
Intercommunal d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi six février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le trente et un janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Eric ZO
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Didier COUSIN
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Nadège TROUILLET, Philippe RONDEL, Virginie VIOLET

Absents : Pierre DUFAY, Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL,
Nathalie RIBAUT, François HUREL, Fabrice GLORIA

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250206-2025-02-06-014-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Monsieur le Président expose que lors de la séance du 23 juillet 2020, le Conseil Communautaire a fixé le nombre de membres du conseil d'administration du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) à 12 membres élus et 12 membres nommés puis ce nombre est passé à 11 lors de la séance du 03 février 2022.

A ce jour, un siège est vacant parmi les membres élus (suite au décès de M. Carbonell) et deux sièges sont vacants parmi les membres nommés (suite au décès de M. Chevalier représentant les retraités et personnes âgées et suite à la démission de M. Rousseau représentant les personnes œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire).

L'article R123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que pour les centres intercommunaux d'action sociale, en cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège.

Devant la difficulté à pouvoir désigner des membres nommés et considérant, d'une part, les vacances de siège dans chacun des collèges (membres élus – membres nommés) et, d'autre part, que les associations de retraités et personnes âgées sont déjà représentées au conseil d'administration, Monsieur le Président propose de modifier le nombre de membres siégeant au conseil d'administration du CIAS en fixant à 10 les membres élus et 10 les membres nommés.

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R123-29,
- Vu la délibération n° 2020-07-23-077 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 fixant à 12 le nombre de membres élus et à 12 le nombre de membres nommés du conseil d'administration du CIAS et décidant d'un scrutin uninominal,
- Vu la délibération n° 2020-09-17-118 du conseil communautaire en date du 17 septembre 2020 portant élection des membres élus du conseil d'administration du CIAS,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-009 du conseil communautaire en date du 03 février 2022 modifiant le nombre de membres au conseil d'administration du CIAS,
- Vu la délibération n° 2022-12-15-201 du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 portant élection de deux membres élus du conseil d'administration du CIAS,
- Vu l'arrêté du Président n° A2020-09-22-017 en date du 22 septembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du CIAS
- Vu l'arrêté du Président n° A2022-09-27-007 en date du 27 septembre 2022 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du CIAS

061-200068468-20250206-2025-02-06-014-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

- Vu l'arrêté du Président n° A2024-02-15-002 en date du 15 février 2024 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du CIAS
- Considérant les sièges vacants au sein du conseil d'administration du CIAS,

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS en fixant à 10 les membres élus et à 10 les membres nommés.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 13 FEV. 2025
Publié en ligne le 13 FEV. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

